

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

**CX/NEA 05/3/1
janvier 2005**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT

Troisième session

Amman (Jordanie) 7 – 10 mars 2005

La session se déroulera au Royal Convention Center (HAUB) de l'hôtel Le Meridien-Amman
Amman (Jordanie)
du lundi 7 mars à 9 heures 30 au jeudi 10 mars 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NEA 05/3/1
2.	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex	CX/NEA 05/3/2
	– Examen des Comités de Coordination Régionaux (observations en réponse à la lettre circulaire CL 2004/6-NEA)	CX/NEA 05/3/3
3.	Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius	CX/NEA 05/3/4
4.	Avant-projet de normes et textes apparentés à l'étape 4	
4 (a)	Avant-projet de norme sur les pois chiches transformés (<i>Humus</i>)	CX/NEA 05/3/5
	– Observations à l'étape 3	CX/NEA 05/3/5, Add.1
4 (b)	Avant-projet de norme sur les fèves transformées (<i>Foul Medemes</i>)	CX/NEA 05/3/6
	– Observations à l'étape 3	CX/NEA 05/3/6, Add.1
4 (c)	Avant-projet de Code d'usage pour les aliments vendus sur la voie publique	CX/NEA 05/3/7
	– Observations à l'étape 3	CX/NEA 05/3/7, Add.1
4 (d)	Avant-projet de norme sur le tehena	CX/NEA 05/3/8
	– Observations à l'étape 3	CX/NEA 05/3/8, Add.1
4 (e)	Avant-projet de Directives régionales à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex	CX/NEA 05/3/9
	– Observations à l'étape 3	CX/NEA 05/3/9, Add.1

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
5.	Document de travail sur les accords de reconnaissance mutuelle entre pays du Proche-Orient concernant l'homologation des exportations et des importations	CX/NEA 05/3/10
6.	Informations et rapports sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, y compris l'acceptation des normes Codex (CL 2004/45-NEA)	CX/NEA 05/3/11
7.	Participation des consommateurs aux travaux du Codex et questions apparentées (CL 2004/45-NEA)	CX/NEA 05/3/12
8.	Informations sur les activités de renforcement des capacités dans la région	CX/NEA 05/3/13
9.	Autres questions et travaux futurs	
10.	Désignation du Coordonnateur	CX/NEA 05/3/14 CX/NEA 05/3/14 (corrigendum)
11.	Date et lieu de la prochaine session	
12.	Adoption du rapport	

Information pour les délégués

La [Réunion régionale pour le Proche-Orient sur la sécurité sanitaire des aliments \(5-6 mars 2005\)](#) se tiendra immédiatement avant la troisième session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient afin de permettre aux délégations intéressées de participer aux deux activités.

http://www.fao.org/es/ESN/food/meetings_neareast_fr.stm

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1** **Adoption de l'ordre du jour** (CX/NEA 05/3/1): Conformément à l'Article VI.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point figurant à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2** **Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités et Groupes spéciaux du Codex** (CX/NEA 05/3/2) : Ce point inclut des questions intéressant la région qui découlent des sessions récentes de la Commission et d'autres Comités et Groupes spéciaux. Un addendum (CX/NEA 05/3/3) contient les observations sur l'examen des Comités de Coordination Régionaux, reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2004/46-NEA.
- Point 3** **Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius** (CX/NEA 05/3/4) : Les représentants de la FAO et de l'OMS soumettront un rapport sur les activités des deux organisations complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius.
- Point 4** **Avant-projet de normes et textes apparentés à l'étape 4**

- Point 4(a) Avant-projet de norme sur les pois chiches transformés (*Humus*)** (CX/NEA 05/3/5) : À sa deuxième session, le Comité de coordination a renvoyé l'avant-projet de norme sur les pois chiches transformés (*Humus*) à l'étape 2 pour reformulation et distribution pour observations à l'étape 3 (ALINORM 03/40, par. 72). Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document de travail portant la cote CX/NEA 05/3/5, Add.1.
- Point 4(b) Avant-projet de norme sur les fèves transformées (*Foul Medemes*)** (CX/NEA 05/3/6) : À sa deuxième session, le Comité de coordination a renvoyé l'avant-projet de norme sur les fèves transformées (*Foul Medemes*) à l'étape 2 pour reformulation et distribution pour observations à l'étape 3 (ALINORM 03/40, para. 72). Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document de travail portant la cote CX/NEA 05/3/6, Add.1.
- Point 4(c) Avant-projet de Code d'usage pour les aliments vendus sur la voie publique** (CX/NEA 05/3/7) : À sa deuxième session, le Comité de coordination a renvoyé l'avant-projet de Code d'usage pour les aliments vendus sur la voie publique à l'étape 2 pour reformulation et distribution pour observations à l'étape 3 (ALINORM 03/40, para. 63). Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document de travail portant la cote CX/NEA 05/3/7, Add.1.
- Point 4(d) Avant-projet de norme sur le tehena** (CX/NEA 05/3/8) : À sa deuxième session, le Comité de coordination est convenu de demander à la Commission d'autoriser l'élaboration d'une norme Codex pour le tehena et a demandé à la Jordanie de coordonner dans un premier temps l'élaboration de la norme, avec l'aide de l'Arabie Saoudite, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, du Qatar, du Soudan et de la Syrie (ALINORM 03/40, para. 71). À sa vingt-sixième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé l'élaboration d'une norme sur le tehena comme nouvelle activité pour le Comité (ALINORM 03/41, para. 138 et Annexe VIII). Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document de travail portant la cote CX/NEA 05/3/8, Add.1.
- Point 4(e) Avant-projet de Directives régionales à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex** (CX/NEA 05/3/9) : À sa deuxième session, le Comité de coordination est convenu de demander à la Commission de se préparer à élaborer des lignes directrices à l'intention des services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex pour le Proche-Orient (ALINORM 03/40, par. 118). À sa vingt-sixième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé l'élaboration des lignes directrices comme nouvelle activité pour le Comité (ALINORM 03/41, par. 138 et Annexe VIII). Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document de travail portant la cote CX/NEA 05/3/9-Add.1.
- Point 5 Document de travail sur les accords de reconnaissance mutuelle entre pays du Proche-Orient concernant l'homologation des exportations et des importations** (CX/NEA 05/3/10) : À sa deuxième session, le Comité de coordination est convenu d'examiner un document de travail sur les accords de reconnaissance mutuelle entre pays du Proche-Orient concernant l'homologation des exportations et des importations, qui serait établi par la Jordanie (ALINORM 03/40, para. 150).
- Point 6 Information et rapports sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, y compris l'acceptation des normes Codex** (CX/NEA 05/3/11) : Il s'agit d'un point inscrit en permanence à l'ordre du jour du Comité. Les informations soumises par les pays sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires y compris l'acceptation des normes Codex, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2004/45, sont résumées dans le document de travail portant la cote CX/NEA 05/3/11.

- Point 7 Participation des consommateurs aux travaux du Codex et questions apparentées (CX/NEA 05/3/12):** À sa vingt-troisième session, la Commission a examiné la question de la participation des consommateurs à ses travaux. Elle a proposé que les Comités de coordination régionaux continuent à servir de forum pour l'échange de données d'expérience sur les moyens d'améliorer la participation des consommateurs aux travaux des Comités nationaux du Codex et des services centraux de liaison avec le Codex. Les informations soumises par les pays sur la participation des consommateurs aux travaux du Codex et questions apparentées soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2004/45 sont résumées dans le document de travail portant la cote CX/NEA 05/3/12.
- Point 8 Informations sur les activités de renforcement des capacités dans la région (CX/NEA 05/3/13):** Un rapport sera communiqué sur les programmes de renforcement des capacités des pays en développement mis en œuvre pour donner suite à la Déclaration conjointe de la FAO, l'OMS, l'OIE, l'OMC et la Banque mondiale à la Conférence ministérielle de Doha en novembre 2001.
- Point 9 Autres questions et travaux futurs :** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques à caractère urgent.
- Point 10 Désignation du Coordonnateur (CX/NEA 05/3/14) :** Conformément à l'Article III.4 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité est invité à désigner un coordonnateur pour le Proche-Orient qui sera nommé par la Commission à sa vingt-huitième session (juillet 2005).
- Point 11 Date et lieu de la prochaine session:** Le Comité sera informé de la date et du lieu provisoires de la prochaine session du Comité.
- Point 12 Adoption du rapport:** Conformément à l'Article IX.1 du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa troisième session, sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.

Les délégués sont priés de bien vouloir apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles pendant la réunion sera limité.